



Mars 2021

Evaluation individuelle des agents, le profil croix



Depuis la perte des réductions d'ancienneté d'un mois ou de trois mois (les fameux +0,2 ou +0,6), le profil croix et son corollaire l'appréciation littérale ne semblent plus avoir un grand intérêt si ce n'est une satisfaction personnelle ou morale comme une certaine reconnaissance non pécuniaire du travail accompli.

Pour autant, le profil croix reste un élément essentiel de la notation. Ainsi, actuellement, il détermine inévitablement le tableau d'avancement ou la liste d'aptitude pour les collègues qui la demande. A terme, rappelons que le

rifseep ou la rémunération au mérite est inscrit dans les décrets suspendus pour l'heure, mais qui ne tarderont vraisemblablement pas entrer en vigueur à un moment opportun pour le gouvernement.

Or, avec le rifseep, une partie de la rémunération, en particulier les primes, est subordonnée au profil croix et aux appréciations littérales.

S'il y a encore un recours au niveau des CAPL, c'est bien celui-là, et ce malgré l'étape intermédiaire du recours hiérarchique à la notation.

Une croix dans moyen, c'est déjà mauvais pour la liste d'aptitude, le tableau d'avancement. Cela le sera pour la rémunération au mérite.

Ne pas utiliser sa voie de recours dans l'année, cela équivaut à accepter sa notation.

Chaque agent, chaque syndiqué doit pouvoir faire bon usage des droits qui nous restent encore...

Mutations , les nouvelles règles de gestion

Avec la loi de transformation de la Fonction Publiques du 6/08/2019, les Commissions Administratives Paritaires (CAP), «réorganisées», ont pris du plomb dans l'aile.

Au niveau local, les CAP ne sont compétentes que pour les appels de notation. Les CAP locales ne sont plus compétentes pour les mutations, quel que soit la mutation. Dans le cadre des règles de gestion, la règle de l'ancienneté a également subi un sacré revers car ce sont toute une série de priorités qui sont examinés avant même l'ancienneté, parmi lesquels, les situations familiales (rapprochement de conjoint...), les situations de santé, les restructurations de services.

La suppression des CAPL concernant les mutations induit la défense des mutations au cas par cas, où il n'y a plus aucune règle et où le Directeur local a tout pouvoir. Les affectations se font de ce point de vue au Département (suppression des RAN) et A la Disposition de Directeur.

En cas demande de mutation, ne pas oublier d'envoyer un double à la section locale de votre organisation syndicale et à son Bureau national.

La Nouvelle Stratégie d'Accueil (NSA)

Issues de notes de la Centrale qui demandent aux Directions locales de profiter de l'opportunité de la crise sanitaire pour modifier l'organisation de l'accueil du Public, la Nouvelle Stratégie d'Accueil à la DDFIP 68 est axée sur une réduction de l'accueil physique (qui ne se déroulera plus que les matinées avec un accueil complémentaire dans le cadre de l'APRDV les mardis de 12h à 15h pendant la campagne IR), en contrepartie d'un accueil téléphonique renforcée sur la journée et de gestion des e-contact les après-midis. Le DDFIP68 fait le pari de l'amélioration des appels décrochés (qui est vraisemblablement une des cibles du NSA du 68).

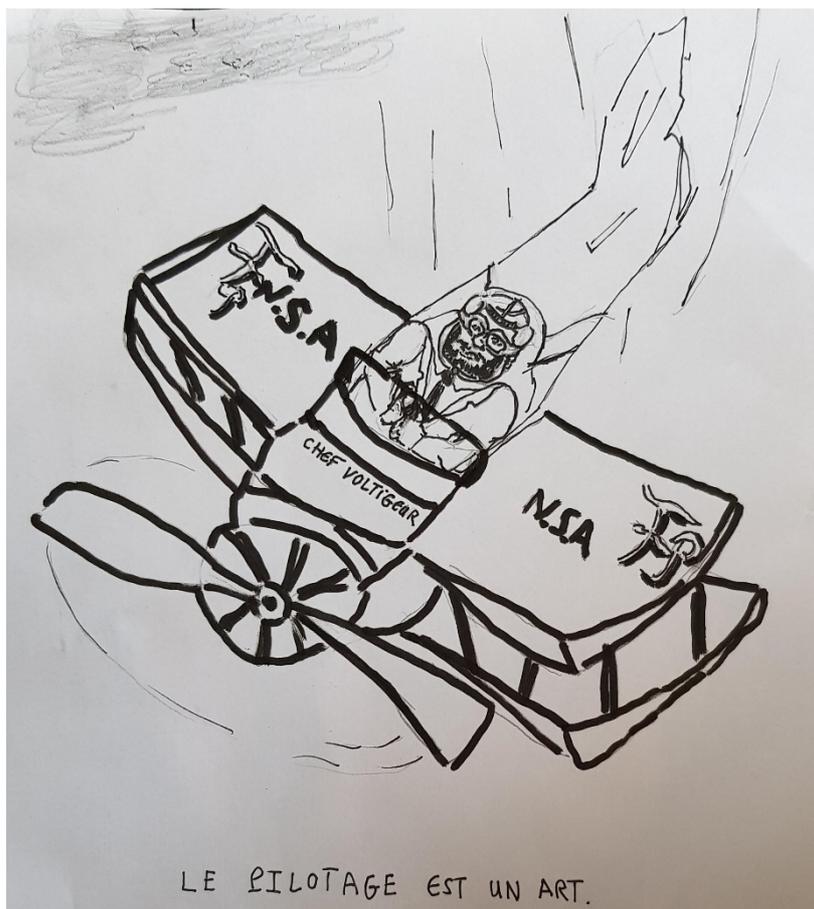
Le DDFIP 68 s'est voulu rassurant. Il répondait, en autres, aux interrogations soulevées par la CGT en déclaration liminaire du CTL du 24 mars 2021.

« On ne passera pas à un standard téléphonique géant » a dit le Directeur. Sur l'évolution du métier dans les SIP, suite à la mise en place de la NSA, les agents des SIP ne seront pas des agents exclusivement d'accueil et/ou de renseignement.

Même si certains travaux d'assiette disparaissent avec la suppression progressive de la Taxe d'habitation, la Direction estime «qu'un bon accueil fait aussi une bonne gestion» ! Dont acte.

La CGT Finances Publiques 68 n'en a pas été convaincue. Avec les outils informatiques, notamment la TOIP, les services pourront être reliés via internet au national et au départemental. La DDFIP 68 n'exclut pas que potentiellement les télétravailleurs pourront se voir potentiellement affectés à la prise en charge de certains appels téléphoniques.

Enfin, la CGT Finances Publiques 68 a noté l'usage de tablettes voltigeurs confiées à des agents «mobiles» allant à la rencontre des usagers dans les files d'attente. Elles auront naturellement toute leur efficacité pour fluidifier les files.



La départementalisation de l'accueil physique des usagers frontaliers suisses au SIP de Saint-Louis

La départementalisation de l'accueil physique des usagers frontaliers suisses au SIP de Saint Louis est un projet de la DDFIP 68. En amont de ce projet, il y a eu la volonté de garder des services des Finances Publiques sur le site Saint-Louis que le Nouveau Réseau de Proximité n'aurait pas encore fait disparaître. Une de ses justifications pour la DDFIP 68 du maintien de Saint-Louis serait ce projet d'un accueil spécifique des usagers frontaliers suisses. La DDFIP 68 a souhaité associer les syndicats le plus largement possible en proposant un groupe de travail qui précéderait le vote en CTL, une fois le projet abouti.

Les enjeux, tant la Direction que les syndicats le savent, sont l'amélioration des conditions de travail, du bien être au travail des agents du Centre des Impôts de Saint-Louis qui souffrent depuis des années. Le turn-over y' est d'ailleurs un des plus élevés du département. Les facteurs liés au coût de la vie ont leur part dans ce turn-over certes, mais ne sont de loin pas les seuls à expliquer les mutations des jeunes arrivants sur ce site

Ce que la CGT Finances publiques 68 (d'autres organisations syndicales également) attend de ce groupe de travail et du projet finalisé, c'est :

- Remettre l'humain au cœur de l'exercice des missions c'est-à-dire en favorisant toujours le bien-être des agents au travail
- Placer les agents dans des locaux fonctionnels, agréables et spacieux

-accroître la formation professionnelle, notamment sur les complexes problématiques des frontaliers suisses(et allemands dans une certaine mesure), sur les applications du portail métier indispensables à la gestion des particuliers

- Améliorer les collectifs de travail

-rééquilibrer les charges de travail, par des créations supplémentaires d'emplois supplémentaires sur le site ou par l'affectation d'EDR de manière pérenne

- Définir précisément les contours de l'accueil spécifique des frontaliers suisses sur le site de Saint-Louis
- Accessoirement rendre plus attractif le site de Saint-Louis par l'octroi de primes supplémentaires (aide à l'installation et prise en compte des spécificités des missions...)

La CGT Finances publiques 68 a une pensée pour toutes celles et ceux qui ont souffert sur ce site «excentré» que cela soit en SIP, SIE ou Trésorerie, et c'est pourquoi, **elle lutte de concert avec les organisations syndicales de l'intersyndical contre le Nouveau Réseau de Proximité qui multiplie les points de contact sans apporter les moyens humains et matériels aux services publics de proximité.**

Point d'informations sur la rénovation de la cité administrative de Colmar

Doté d'un financement global de 31 millions d'euros, l'État refait la Cité administrative de Colmar à neuf avec comme objectif la densification des bâtiments, l'économie de loyers et d'entretien de multiples bâtiments, l'amélioration énergétique.

Il faut savoir qu'actuellement la cité administrative comporte 13 bâtiments d'une superficie de 20 500m² et une capacité d'accueil de 720 postes de travail. Avec les travaux de rénovation, le projet comporte la réalisation de 907 postes de travail sur 17 570m².

Pas besoin d'analyse poussée, pour se rendre compte que les agents vont perdre en mètres carrés, quand bien même les surfaces inutiles y seraient enlevées. De l'aveu même de Monsieur Giroudet, le nombre de mètres carré lui paraît faible mais les locaux sont assez satisfaisants, selon lui. Le Directeur départemental FIP 68 entendrait faire valoir auprès du préfet nos surfaces importantes et nécessaires à l'accueil du public ainsi que le nombre d'agents ddfip en poste à Colmar. Ainsi, avec 360 agents, la ddfip68 représenterait le tiers des agents toutes directions susceptibles de travailler à la cité administrative de Colmar.

Les premiers déménagements auraient lieu début septembre 2021 concernant les services actuellement implantés au bâtiment B qui iraient au bâtiment C pour une durée de 6 à 8 mois.

L'installation des services de la Préfecture se ferait au 31/12/2022.

La fin des travaux pour la ddfip 68 aurait lieu le 1^{er} janvier 2023 avec une destruction de la tour en juin 2023, et une livraison « clé en main » de la cité décembre 2023.

Un peu d'humour, une AFIPA a tenu à rassurer les organisations syndicales en nous disant que les personnels de la tour seront évacués avant sa destruction. Ouf !

La CGT Finances publiques 68 reste cependant attentive au fait que ce projet de rénovation de la Cité administrative soit réellement une amélioration des conditions de travail des agents. Pour l'heure, il n'y a qu'une répartition des services « en grosses mailles ». Les Organisations syndicales seront vigilantes sur le bon déroulement du projet et des travaux et sur les préoccupations déjà existantes en termes de surface des futurs postes de travail.

Situation sanitaire à la ddfip 68 et dans le département 68 au 24 mars 2021

Selon la DDFIP 68, il y a actuellement (quatrième semaine du mois de mars) zéro agent malade de la covid-19 et zéro agent cas-contact.

Dans le département 68, au 19 mars, il y avait une incidence de 151, ce qui fait du département du Haut-Rhin, le département du Grand Est le moins touché.

Le nombre de personnes en réanimation était de 25 (contre 66 lors du dernier confinement). Le nombre de personnes hospitalisées était de 220 (contre 500 en novembre dernier et 1000, il y a un an). Certains départements comme la Moselle , la Meurthe et Moselle , l'Aube sont à plus de 250 d'incidences.

Ce que regarde le Ministre de la Santé en vue d'une prise de mesures sanitaires plus contraignantes (en accord avec les têtes de l'exécutif), selon Monsieur Giroudet, c'est le taux d'incidence et le taux d'hospitalisation (nombre de personnes hospitalisées sur nombre de lits).

